



Dégradation sur station essence de supermarché

Par clem17TW

Bonjour,

Vendredi dernier, le 05/03/21, j'ai été contacté par la gendarmerie concernant un acte de dégradation qui a eu lieu dans la nuit du 30 janvier au 31 janvier 2021 dans une station essence d'un supermarché. On m'a expliqué que le directeur du supermarché a porté plainte avec des images de vidéosurveillances. Le gendarme en charge de l'affaire m'a alors décrit la vidéo et me dit que sur cette dernière on aperçoit un véhicule (mon véhicule) se garer et que 5 jeunes en sortent et 2 d'entre eux se mettent à monter sur une pompe à essence. Il me dit alors que le directeur a constaté qu'une pompe a eu des dommages pour un devis de 1000?. Il se sert donc de la vidéo pour prouver la dégradation sur la vidéo on voit 2 personnes du groupe grimper sur une pompe sans violence. Mais cela m'étonne particulièrement, le fait de monter sur cette pompe et d'engendrer une telle dégradation me paraît complètement exagéré. Je voudrais donc savoir quelles sont mes marges de manoeuvre en terme de contestations puisque la seule preuve vidéo me paraît légère pour prouver une telle dégradation, et puis-je demander plus de preuves concernant la dégradation, qu'elle soit bien due à cet acte de grimper dessus. Le gendarme m'a dit que soit l'affaire se règle à l'amiable avec le paiement des 1000? ou alors cette dernière partira au tribunal.

Merci de votre aide

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Vis à vis de votre avenir (fichage) vous avez tout à fait intérêt à négocier ceci à l'amiable.
Pour contester il vous faudrait un rapport d'expertise.

Par AGeorges

Bonjour,

S'il y a dépôt de plainte et procédure, il est probable que l'ensemble des 5 jeunes sera identifié.
Payer 200? à l'amiable par jeune reviendra bien moins cher que le traitement de la plainte avec avocats, dépens probables, amende possible, dommages et intérêts (pompe éventuellement réputée inutilisable un certain temps, ...) plus la réparation.

...

Même s'il est possible que le pompiste ait un peu exagéré ses dommages ou intégré un dommage antérieur.

Sans oublier ce qu'a mentionné ESP : le fichage ..., un mauvais gage pour l'avenir.